



Charte des Solidarités

ENTRE
LA VILLE DE BRUXELLES
ET
SPECIAL OLYMPICS BELGIUM

La Ville est le Territoire Citoyen par excellence ; de tous les Citoyens en parfaite symbiose avec la Constitution qui fait de chacun d'entre eux des personnes égales devant la loi, veillant à ce qu'ils puissent jouir des droits et libertés sans discrimination (art. 10 et 11 de la Constitution).

Elle est aussi acteur essentiel du monde du sport au-travers de ses infrastructures, de ses clubs et du soutien qu'elle leur apporte, de l'aide à l'organisation des manifestations, de la promotion de disciplines.

Et

Special Olympics Belgium est l'organisation par excellence qui favorise l'intégration sociale des personnes ayant un handicap mental par le sport et contribue à l'épanouissement personnel de ces personnes en favorisant leur intégration et leur reconnaissance sociales. En outre elle se donne pour mission de promouvoir une inclusion durable à toute personne ayant un handicap mentale âgée de 8 ans et plus dans la Société en lui offrant notamment la possibilité de pratiquer un sport de son choix et de suivre des programmes d'entraînement adaptés.

Pour confirmer et renforcer encore leurs rôles respectifs dans la Société, la Ville de Bruxelles et Special Olympics Belgium souhaitent prendre collectivement un engagement fort et structurel pour permettre d'accueillir et d'encadrer dans les infrastructures sportives communales et au sein des clubs ayant élu domicile dans la ville, les personnes ayant un handicap mental pour les aider à devenir des sportifs comme les autres.

De façon plus complète et sans que la liste soit exhaustive, les 2 parties s'engagent jusqu'en 2024 à

- > Ouvrir les stades, les salles et aires de sports et piscines.
- > Former aussi des animateurs.
- > Adapter les textes communaux et ceux des clubs ouvrant juridiquement et légalement la porte aux sportifs/athlètes ayant un handicap mental.
- > Inciter ses clubs à accueillir, former et entraîner ces sportifs/athlètes Accorder une voix à ces sportifs/athlètes ou des gens recommandés par SOB dans les organes mis en place par la ville.
- > Mettre en lumière ces sportifs/athlètes, leurs dirigeants, leurs formateurs, leurs initiatives (une annexe précisant de façon plus détaillée ces engagements fait partie intégrante à cette Charte des Solidarités).



ENSEMBLE Alken, Aywaille, Balen, Écaussinnes, Mechelen, Nivelles, Sint-Niklaas, Woluwé-Saint-Pierre et Special Olympics Belgium s'engagent dans un pari partagé par toutes les villes et communes signataires à:

- > Accueillir un total de 24000 athlètes d'ici 2024 (1.000 en plus/an).
- > Informer 500 classes de primaires qui auront une journée d'activité (PU) avec des athlètes SO
- > Organiser par ville/commune 2 événements Play Unified par an : 1 existant qui prend le label PU et un nouveau à créer.
- > Former via la Ligue Handisport Francophone ou tout autre structure de formation des animateurs communaux et autres.

Considérant que plus la solidarité sera dense et plus de villes et communes engagées dans ce vaste projet sociétal la ville signataire Bruxelles encouragera d'autres à rejoindre cette chaîne de solidarité.

Fait à Bruxelles

Le 10 mai 2021

Pour la Ville de Bruxelles

PHILIPPE CLOSE,
BOURGEMESTRE



BENOIT HELLIWIGS
EHELIWIGS PELESPORTS

Pour Special Olympics Belgium





Annexe à la Charte des Solidarités

ENTRE
LA VILLE DE BRUXELLES
ET
SPECIAL OLYMPICS BELGIUM

La Ville de Bruxelles s'engage, avec Special Olympics Belgium, à entreprendre les actions suivantes dans le cadre de la Charte de Solidarité.

Sport :

Dressez la liste des différents clubs sportifs, événements et initiatives qui sont déjà ouverts aux personnes ayant un handicap mental. Sur cette base, voir où les actions sur l'inclusion sont encore possibles.

Sensibiliser les clubs sportifs pour intégrer handisport et Play Unified dans leurs programmes, par exemple avec des subsides spécifiques.

Tenir une réunion de réflexion afin de voir comment le Play Unified et l'inclusion des personnes ayant un handicap mental peuvent être amenés dans la Mérite sportif.

Organiser des démonstrations/initiations Play Unified pendant des événements sportifs existants ou créer un nouvel événement Play Unified.

Enseignement :

Créer un moment inclusif entre les classes d'écoles primaires et d'éducation spéciale sous la forme d'un jumelage unifié à l'occasion des journées sportives du service Sport de la ville.

Mettre SOB en contact avec le service enseignement pour intégrer Play Unified dans leurs journées sportives.